

PORNIC8

Société par Actions Simplifiée
Capital de 5000 Euros
Siège social : 12 bis route du Drouillet
44120 VERTOU
En cours de constitution au RCS NANTES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, Le 31 Août A 10 heures.

Les associés de la société PORNIC8, SAS au capital de cinq mille euros (5.000€) divisés en cent actions, dont le siège est à 12 bis route du Drouillet – 44120 VERTOU, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressé individuellement, par lettre simple, par la présidence.

L'assemblée est présidée par SARL UNO, président de la SAS PORNIC8.

Associés présents :

– **La société UNO,**

Société à responsabilité limitée au capital de 105 475,00 euros,
Ayant son siège social 12 Bis, route du Drouillet, 44120 VERTOU,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 842 904 641,
Représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Florent AUBIN.

– **La société NOVAS IMMO,**

Société par actions simplifiée au capital de 231 750,00 euros,
Ayant son siège social 62 rue Henri Jullin, 44300 NANTES,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 883 020 703,
Représentée aux présentes par son président, Monsieur Julien BRÉTÉCHÉ.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question de la désignation du Directeur Général.

Unique résolution :

L'assemblée décide de nommer :

— **La société NOVAS IMMO,**

Société par actions simplifiée au capital de 231 750,00 euros,
Ayant son siège social 62 rue Henri Jullin, 44300 NANTES,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro
883 020 703,
Représentée aux présentes par son président, Monsieur Julien BRÉTÉCHÉ.
Directeur Général de la société pour une durée indéterminée.

SAS NOVAS IMMO représentée par Monsieur Julien BRÉTÉCHÉ déclare qu'il accepte cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Les frais engagés par le Directeur Général dans l'intérêt de la société lui seront remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et tous les associés présents.

Fait à NANTES, le 31 Août 2026
en autant d'originaux que nécessaire, dont un exemplaire pour le dépôt au greffe du tribunal de commerce.

La société UNO

Représentée par **Florent AUBIN**

Florent AUBIN

✓ Certifié par ✱ youtrust

La société NOVAS IMMO

Représentée par **Julien BRÉTÉCHÉ**

Julien BRÉTÉCHÉ

✓ Certifié par ✱ youtrust